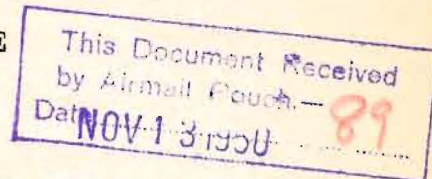


Distr.  
GÉNÉRALEE/CN.12/186  
19 juin 1950  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL\*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

Troisième session

Montevideo, Uruguay



## RAPPORT DU RAPPORTEUR DU COMITÉ 1

Le Comité 1 a été constitué en vertu d'une décision prise à la séance plénière de la Commission, le 7 juin 1950; M. Alberto Baltra (Chili) a été nommé président du Comité, et M. Fernando Zamora (Mexique), rapporteur.

Le Comité a étudié les problèmes relatifs au développement économique, à l'assistance technique et à l'immigration, en se fondant sur les études préparées par le Secrétariat, énumérées ci-après:

- Etude économique de l'Amérique latine 1949 (E/CN.12/164)
- Programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.12/171)
- Rapport du Secrétariat intitulé "Situation et possibilités de l'immigration dans quelques pays d'Amérique latine" (E/CN.12/166, E/CN.12/166/Add.-Add.9)

Le professeur Raoul Prebisch, Directeur du Centre de recherches de la Commission fit, avant l'ouverture de la discussion générale, un exposé sur l'étude économique de l'Amérique latine 1949 (E/CN.12/L64). Se fondant sur le rapport du professeur Prebisch (E/CN.12/LC.1/1), le bureau a proposé au Comité un ordre du jour qui a été approuvé au cours de la séance du 8 juin;

cet ordre du jour comportait l'examen des questions suivantes:

- 1) Programmes de développement économique;
- 2) Le développement économique et l'accroissement de la population active et leur rapport avec les exportations.
- 3) Le développement économique et les conséquences possibles des fluctuations et des contingences extérieures sur l'économie des pays d'Amérique latine;
- 4) Coordination du développement de l'agriculture et du développement de l'industrie et autres activités en vue d'éviter tout déséquilibre;
- 5) l'utilité d'étudier la possibilité de développer les échanges de produits industriels et agricoles entre les pays d'Amérique latine, sans préjudice des mesures de protection de caractère général destinées à favoriser le développement et à éviter les déséquilibres dans les balances des paiements;
- 6) rapports entre les projets de développement économique et l'assistance technique.

Au cours de l'examen de l'ordre du jour, la délégation de Cuba proposa d'ajouter deux questions nouvelles à l'ordre du jour (E/CN.12/LC.1/3) et la délégation du Mexique proposa elle aussi, d'inclure un nouveau point qui figure dans le document E/CN.12/LC.1/2.

A sa première séance, le Comité décida de constituer un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'immigration; le groupe de travail se composait des représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Chili, France, Pays-Bas, Panama et Royaume-Uni.

Le Comité a tenu cinq séances plénières, au cours desquelles il a examiné l'ordre du jour; les diverses interventions des membres du Comité ont mis en relief la nécessité de continuer les études relatives au développement économique et d'indiquer clairement aux Gouvernements les buts qu'ils doivent chercher à atteindre dans leur politique de développement économique. On a également appelé spécialement l'attention sur la nécessité de procéder à une étude plus précise des principes que doit respecter une politique anti-cyclique applicable à l'économie des pays d'Amérique latine.

Plusieurs aspects de ces problèmes généraux furent exposés d'une manière très détaillée, et l'on a souligné, notamment, l'utilité de prévenir les déséquilibres qui risqueraient de retarder le processus de développement économique par suite d'une diminution de la capacité d'importations; la nécessité d'orienter les mouvements de la population active vers des domaines de la productions importants du point de vue des marchés nationaux; la nécessité urgente de coordonner le développement industriel avec l'amélioration et le développement de l'agriculture; l'importance de mieux connaître la capacité d'absorption des marchés de l'Amérique latine et des marchés situés en dehors de celle-ci, du point de vue des produits de l'Amérique latine; l'utilité d'étudier plus à fond les facteurs internes qui déterminent le développement économique; l'utilité d'assurer une meilleure coordination de la politique d'investissements et de capitalisation nationale, ainsi que la formation d'une main d'oeuvre spécialisée, compte tenu des objectifs intermédiaires que comporte le dé-

veloppement économique; la nécessité de maintenir les exportations à un niveau élevé et de ne pas se laisser tenter par les **promesses fallacieuses** de l'autarchie; la nécessité impérieuse de favoriser le développement des activités économiques essentielles à l'économie et à la population, etc.

A la suite de cet échange, et une fois connus les points de vue généraux des délégations sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour, le Président consulta le Comité sur l'utilité éventuelle de constituer deux nouveaux groupes de travail qui seraient chargés d'étudier les projets de résolution présentés au Comité; le Comité a décidé de constituer ces deux groupes de travail à la séance du 14 juin, de la manière suivante:

1) Développement économique et politique anticyclique.

Président: le représentant du Brésil; membres: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Cuba, République Dominicaine, Pays-Bas et Royaume-Uni.

2) Assistance technique. Président: le représentant des Etats-Unis; membres: Equateur, Etats-Unis, Salvador, France, Guatemala, Mexique et Paraguay.

GRUPE DE TRAVAIL CHARGE DE LA QUESTION DE L'IMMIGRATION

Ce Groupe de Travail a pris acte des documents présentés au Comité par l'OIT. Il a estimé qu'il ne lui appartenait pas de faire des observations sur "les aspects de l'immigration relatifs au travail et à la main-d'oeuvre". Par contre, il a considéré que le rapport et les conclusions de la Conférence Préliminaire sur

la migration, convoquée par l'OIT (E/CN.12/129), se rapportant aux programmes de développement économique et à leur financement du point de vue de l'immigration, intéressaient directement la CEPAL. Le Groupe de travail a donné son approbation de principe au rapport et aux conclusions qu'il contient. Il a estimé, de même, qu'il était urgent et important d'étudier le problème de l'immigration en fonction du développement économique, et que le Secrétaire exécutif de la Commission devrait créer immédiatement avec le concours de l'OIT et d'autres institutions spécialisées, un comité de travail chargé d'étudier le rapport qui existe entre le développement économique de l'Amérique latine et l'immigration. La Résolution portant sur l'immigration (E/CN.12/191) a été approuvée à l'unanimité.

#### GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA QUESTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Ce Groupe de Travail a examiné deux projets de résolution présentés par les délégations de la France et du Mexique (E/CN.12/AC.1/19), E/CN.12/AC.1/18). Après une discussion générale qui a montré qu'il n'existait pas de sérieuses divergences de vues, le représentant du Mexique a retiré son projet de résolution, estimant que les idées qui y étaient exposées étaient implicitement contenues dans le projet présenté par la délégation de la France. Au cours des débats, le représentant de l'Uruguay a déclaré qu'il serait utile de tenir compte, dans l'élaboration des programmes d'assistance technique, du fait que des pays insuffisamment et moyennement développés du point de vue économique disposent souvent de techniciens et de ressources qui pourraient être utili-

sés avec profit par des pays jouissant de conditions géographiques et écologiques analogues. Les représentants du Guatemala, du Salvador et du Honduras ont estimé qu'il conviendrait dans certains cas, de prévoir, pour les bourses accordées au titre du programme d'assistance technique, un délai suffisant pour permettre aux boursiers d'apprendre la langue du pays où ils devront faire leurs études.

Le Groupe de travail chargé de la question de l'Assistance Technique a soumis au Comité un projet de résolution qui a été approuvé à l'unanimité, après avoir été amendé par les délégations de l'Uruguay, de la France et de l'Argentine, (E/CN.12/192).

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE LA POLITIQUE ANTI-CYCLIQUE.

Ce Groupe de travail a examiné les projets de résolution suivants relatifs aux problèmes du développement économique et à la politique anti-cyclique, présentés par la délégation de Cuba:

- Nécessité de maintenir la demande des exportations typiques de l'Amérique latine (E/CN.12/AC.1/3);
- Protection de la production nationale de denrées alimentaires, de textiles et de médicaments (E/CN.12/AC.1/4);
- Mesures visant à assurer le développement et le maintien du niveau de la production (Document E/CN.12/AC.1/5).

Présenté par la délégation de la Bolivie:

- Capacité d'absorption des grands centres industriels en ce qui concerne les matières premières de l'Amérique latine (E/CN.12/AC.1/7);

Présenté par la délégation du Brésil:

- Concurrence potentielle d'autres régions du monde en ce qui concerne les produits d'exportation des pays d'Amérique latine (E/CN.12/LC.1/22);

Présenté par la délégation du Chili:

- Politique anti-cyclique (E/CN.12/LC.1/23).

Le Groupe de travail a estimé nécessaire de nommer un Comité de rédaction, formé des représentants de l'Argentine, de la Bolivie du Chili, de Cuba, afin d'étudier la possibilité de refondre les divers projets de résolutions en un seul document qui tînt compte, en outre, des idées exposées et des suggestions présentées par les divers orateurs, ainsi que des conclusions de l'"Etude Economique de l'Amérique Latine 1949" relatives au développement économique et à la politique anti-cyclique. C'est ainsi que le Comité de rédaction a été assuré du concours de la délégation mexicaine.

Le Comité de rédaction a élaboré un projet de résolution qui a été présenté au Groupe de travail par les délégations de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de Cuba et du Mexique. Ce projet provoqua un long débat au sein du Groupe de travail; plusieurs amendements importants y furent apportés; ces amendements avaient été suggérés par diverses délégations et présentés par la délégation du Chili. Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni se réservèrent le droit de discuter ledit projet au Comité.

Ce document comprend dix points essentiels et représente un effort en vue de codifier les principes fondamentaux qui devraient

servir de base à une politique de développement économique dans les pays d'Amérique latine. Il recommande, en outre, aux Etats Membres des Nations Unies de maintenir les échanges commerciaux à un niveau qui puisse faciliter le développement économique de l'Amérique latine.

Au Comité, le projet a subi plusieurs modifications, lesquelles ~~avaient~~ été suggérées par la délégation de Cuba, en vue de réaliser l'unanimité au sujet d'un document aussi important pour les pays membres de la CEPAL. Le texte des recommandations relatives au développement économique et à la politique anti-cyclique a été approuvé par le Comité à la majorité de ses membres; la délégation des Etats-Unis s'est abstenue de voter en se réservant le droit de faire connaître la position de son Gouvernement en la matière, au cours de la prochaine session de la Commission (E/CN.12/194).

De plus, le Comité a approuvé un projet de résolution présenté par la délégation du Mexique, relatif à la répartition, aux marchés et aux prix des denrées périssables. Cette résolution vient appuyer une résolution analogue qui avait été approuvée le 13 juin 1949 au cours de la deuxième session de la CEPAL (E/CN.12/193).

- - - - -